

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSIAME

Du Mardi 27 Mars 2007

Monsieur MERLIER, Président du Conseil d'Administration, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance. Monsieur DELEBARRE accueille et énonce la liste des personnalités excusées et ayant donné un pouvoir.

Monsieur MERLIER propose ensuite d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 Décembre 2006

► *Le compte-rendu est voté à l'unanimité.*

### - COMPTE FINANCIER 2006

Le compte financier 2006 de l'ENSIAME fait apparaître un résultat de **- 241 842 €** (2 153 375 euros de recettes et 2 395 217 euros de dépenses) correspondant à :

- Résultat fonctionnement : + 3 665 euros
- Résultat opération en capital : - 245 507 euros

Le résultat du compte financier 2006 se décompose de la façon suivante :

	Résultat fonctionnement	Résultat opération en capital	Résultat de l'exercice	%
ENSI	- 54 775	+ 6 821	- 47 954	19,83 %
ISIV – GM	+ 180 988	- 252 328	- 71 340	29,50 %
ISIV – MASTER	- 38 152		- 38 152	15,77 %
IMECA	- 84 396		- 84 396	34,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 665</b>	<b>- 245 507</b>	<b>- 241 842</b>	<b>100,00 %</b>

L'origine des recettes suit la répartition suivante :

- 50% de la formation initiale
- 32% de l'apprentissage
- 16% de la formation continue
- 2% des ressources affectées

soit

- Subventions d'exploitation : 27,23% (comprend FORMASUP)
- DGF : 20,82%
- TA : 15,61%
- Recettes FC : 14,06%
- Droits scolarité : 8,68%
- PPI : 5,96%
- Ressources affectées : 1,67%
- Subventions d'équipement : 0,76%
- Autres : 5,20%

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Subventions d'exploitation : 27,23% (comprend FORMASUP)
- 34% pour l'apprentissage
- 31% pour la formation initiale
- 8% pour la formation continue
- 17% pour les charges communes
- 4% pour le réseau national AIP PRIMECA
- 2% pour les ressources affectées

Le résultat de -241 842 € est du à un retard de réception de subvention FORMASUP de 252k€ pour l'UGV. Monsieur MERLIER souhaite faire mentionner la subvention FORMASUP dans le compte financier.

► *Le compte financier 2006 est voté à l'unanimité.*

### 3 – DBM

Trois DBM sont présentées :

- DBM de report pour 825.24 €, dépense pour Métravib
- DBM IMECA de report de rattachement pour -137 204 € : annulation d'un crédit non reçu en 2007, changement de direction au niveau du réseau national AIP PRIMECA.
- DBM IMECA de prélèvement sur les réserves pour 361 092 €

► *Vote à l'unanimité*

### 4 – STATUTS DE L'ENSIAME

Suite à la rencontre entre Monsieur DELEBARRE, Madame MAIRESSE et Monsieur DESPRES, une nouvelle version des statuts est proposée comportant notamment des modifications de l'article 12 et de l'article 14 :

#### TITRE IV – La Direction

##### *Article 12 – Rôle du Directeur*

*Le Directeur siège de droit en qualité d'invité permanent au Conseil d'Administration.*

*Il assure, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, la direction et la gestion de l'Ecole.*

*Il peut prendre toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'Administration, dans la limite des textes législatifs et réglementaires en vigueur.*

*Il prépare les délibérations du Conseil d'Administration et en assure l'exécution.*

*Il peut être ordonnateur des recettes et des dépenses.*

*Il a autorité sur l'ensemble des personnels.*

*Il propose au Président de l'Université la répartition de services d'enseignement.*

*Il propose la constitution des jurys de passage et d'attribution des diplômes.*

#### TITRE V – Le Conseil Pédagogique et d'Orientation

##### *Article 15 – Rôle et composition.*

*Il est constitué un Conseil pédagogique et d'orientation dont les membres sont répartis en deux collèges.*

*Le collège des enseignants est constitué de 10 enseignants, assurant au minimum la moitié de leur service statutaire au sein de l'Ecole, désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur. **Le collège des***

*personnalités extérieures est constitué à part égale du nombre d'enseignants. Il est désigné par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur.*

*Le directeur de l' Ecole est membre de droit avec voix délibérative.*

*Les directeurs de département et des études sont membres de droit avec voix consultative.*

*Le Conseil pédagogique et d'orientation est présidé par le directeur. Le Conseil pédagogique et d'orientation se réunit sur convocation de son président en séance plénière au moins une fois par an, sur un ordre du jour précis, communiqué au moins 15 jours avant la date de réunion.*

*Le Conseil pédagogique et d'orientation donne notamment un avis sur :*

- le programme pédagogique,*
- le niveau scientifique des enseignements*
- l'évaluation des enseignements*
- l'adéquation du programme pédagogique en regard des besoins industriels.*

► *Les statuts modifiés sont votés à l'unanimité*

## **5 – VEHICULE**

Le véhicule ZX ayant plus de dix ans, compte-tenu de la nouvelle circulaire concernant le rajeunissement du parc automobile de l'Etat, il a été décidé de la vendre et de procéder à son remplacement.

Monsieur VERHEYDE exprime son souhait de voir le nouveau véhicule affecté au département ISIV.

Monsieur LAURO précise que le véhicule sera l'acquisition de l'ENSIAME et donc qu'il ne doit pas être affecté à un seul département.

Monsieur DELEBARRE précise qu'effectivement le véhicule renforcera le parc automobile de l'ENSIAME et qu'il ne peut être affecté à un usage unique, Monsieur ADAMCZAK assurant la gestion des véhicules de l'école.

Trois devis sont présentés :

1. Peugeot 407 executive Pack 136 cv, 4357 kms : 24 490 €
2. Renault Laguna Estate DCI 120, 25 000 kms : 20 990 €
3. Peugeot 407 executive Pack 136 cv, 19 500 kms : 22 750 €

► *Le proposition 3 est adoptée (15 voix pour, 1 pour la proposition 2 et 5 abstentions)*

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur MERLIER lève la séance et remercie les membres du conseil de leur participation.

### **Etaient présents :**

Collège A : Monsieur COUTELLIER, Monsieur DENEUX, Monsieur DESMET, Monsieur LAURO

Collège B : Madame MAQUINGHEN, Monsieur CAUFFRIEZ, Monsieur DEQUIDT, Monsieur GALLO, Monsieur SALLEZ

Collège des personnalités extérieures :

Madame HOUSIER, Messieurs IOSS, VANCEULEBROECK

Messieurs MERLIER, SCWAMBERGER, TELLE

Madame BROGNART, Monsieur NICOLAS

Collège des IATOSS :

Mesdames CLEMENT, DIVERCHY, MICHAUX

Collège des étudiants :

Mademoiselle NORTIER

Monsieur LEVOY

Invités au Conseil :

Madame SADAUNE,

Messieurs DELACOURT, DELEBARRE, MILLOT représentant Mme la Présidente de l'UVHC, TRENTESAUX,  
VERHEYDE

**Ont donné pouvoir :**

M. DAVID à M. MERLIER

M. CUMINAL à M. MERLIER

M. POPIEUL à M. DENEUX

M. TISON à M. LAURO

M. MENET à M. DEQUIDT

**Étaient excusés :**

Mademoiselle GAY,

Madame HARMAND

Messieurs CAUSSE, CUMINAL, DAVID, DE CHÂTEAU-THIERRY, DULION, GIRARDOT, MENET, POPIEUL,  
SENEZ, TISON